

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_036 : GRILLE TARIFAIRE - CRÉATION D'UN TARIF POUR LA VENTE
DES SACS DES MÉDIATHÈQUES

L'an deux mille dix huit, le six février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 6 février 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Pierre DOAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,
Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL, Agnès BRU

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Odile LACAZE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Patrick BETEILLE (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Michel TREBOSC), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Hélène MALAQUIN (pouvoir à Thierry DUFOUR), Marie-Louise AT (pouvoir à Laurence PUJOL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 6 FÉVRIER 2018

N° DEL2018_036 : GRILLE TARIFAIRE - CRÉATION D'UN TARIF POUR LA VENTE DES SACS DES MÉDIATHÈQUES

Pilote : Réseau des médiathèques

Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, rapporteur,

Notre réseau des médiathèques propose à ses usagers le prêt illimité des livres et sur une durée d'emprunt de trois semaines. Cette modalité permet aux abonnés de collecter un nombre important d'ouvrages lors de leur visite au sein d'une des 4 médiathèques du réseau.

Pour faciliter leurs emprunts en nombre, les usagers ont mis en évidence l'intérêt de pouvoir acquérir en cas de besoin des sacs prévus à cet effet.

Nombre de médiathèques sur le territoire français se sont dotés de sacs proposés à la vente aux usagers.

Le réseau des médiathèques a privilégié la mise à disposition des sacs en tissu, au regard de la durabilité de ce matériau. 4 modèles de couleur différente sont proposés, et mettent en évidence l'identité graphique de la collectivité et de son réseau de médiathèques. Ces sacs ont été fabriqués en nombre limité.

Pour permettre aux usagers de les acquérir, il convient de créer les tarifs de vente des sacs des médiathèques.

Il est proposé de fixer les tarifs suivants :

- 2 euros le sac,
- 5 euros pour l'achat simultané de 3 sacs,
- 6 euros pour l'achat simultané de 4 sacs.

La collectivité ne réalise pas de bénéfice sur cette vente, les dépenses ont été financées sur le budget communication de la collectivité et les recettes seront inscrites au budget des médiathèques.

Par ailleurs, il est proposé de prévoir la possibilité à titre exceptionnel et à l'occasion d'opérations promotionnelles du réseau des médiathèques ou de la collectivité de pouvoir offrir les sacs.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 16 janvier 2018

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 44 voix pour, 2 voix contre

Madame Dominique MAS, monsieur Pascal PRAGNERE

DÉCIDE de fixer les tarifs de vente des sacs des médiathèques permettant de couvrir la dépense ainsi qu'il suit :

- 2 euros le sac,
- 3 sacs pour 5 euros
- 4 sacs pour 6 euros (si l'utilisateur souhaite acheter l'ensemble de la collection).

DIT que, à titre exceptionnel et dans le cadre d'opérations de promotion du réseau des médiathèques ou de la collectivité, les sacs pourront être diffusés à titre gratuit.

DIT QUE les recettes seront inscrites au budget 2018 des médiathèques.

Pour extrait conforme,
Fait le 6 février 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL